

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE CAP-SAINT-IGNACE
RÉUNION MERCREDI LE 20 MARS 2013**

Réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 20 mars 2013 à 19 heures 30 à laquelle sont présents M^{rs} Henri-Louis Bernier, Gaétan Gaudreau, Steven Guimont, Jérôme Landry, M. Jimmy Talon, conseiller responsable, Gilles Guimont, inspecteur en bâtiment et en environnement et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale.

Absents : Mrs Michel Leblanc et François Pelletier

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture et adoption du procès-verbal du 20 février 2013;
3. Dossier du projet sécurité zone scolaire École Monseigneur-Sirois (traverses);
4. Demande à la CPTAQ, M. Mario Fournier (gravière);
5. Demande de modification du règlement de zonage pour ajout d'usage, M^{me} Rachel Dion;
6. Accès au parc municipal Optimiste via la route du Petit-Cap;
7. Varia;
8. Levée de la réunion.

1) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Henri-Louis Bernier, appuyé par Jérôme Landry que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2) LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2013

Il est proposé par Gaétan Gaudreau, appuyé par Jérôme Landry que le procès-verbal de la réunion du 20 février 2013 soit accepté tel que lu.

3) DOSSIER DU PROJET SÉCURITÉ ZONE SCOLAIRE ÉCOLE MONSEIGNEUR-SIROIS (TRAVERSES)

Le plan projet a été présenté aux membres concernant les modifications possibles pour le secteur de l'école et de l'église, et ce, dans le but de sécuriser les traverses piétonnières de ces secteurs où les services de proximité sont présents. Des propositions ont été apportées aux secteurs suite à une vue d'ensemble du projet.

M^{me} Boucher devra vérifier avec la directrice de l'école la prochaine date de rencontre du conseil d'établissement puisque M. Talon veut leur présenter le projet et recueillir leurs commentaires.

Il est proposé par Steven Guimont, appuyé par Gaétan Gaudreau, que le plan projet proposé soit soumis pour approbation aux différentes instances. Le comité a apporté quelques commentaires et les modifications seront soumises à l'arpenteur. Le ccu est en accord avec ce projet afin de sécuriser le secteur de l'école et recommande au conseil d'aller de l'avant avec celui-ci.

4) DEMANDE À LA CPTAQ, M. MARIO FOURNIER (GRAVIÈRE)

Une demande à la CPTAQ a été faite par M. Mario Fournier, propriétaire de la gravière-sablière exploitée par Excavation Gam-Pelle inc., pour le renouvellement de l'autorisation de celle-ci. Des explications, orientations, projections ont été apportées par l'inspecteur municipal pour éclaircir la nature de la demande qui sera adressée à la CPTAQ. Cette demande nécessitera un appui par le conseil. Une vérification sera faite par l'inspecteur auprès du MDDEP pour valider la superficie autorisée pour le certificat d'autorisation (c.a.), dans le but de justifier la superficie exploitée de la gravière.

Il est proposé par Henri-Louis Bernier, appuyé par Jérôme Landry, de recommander au conseil municipal cette demande d'autorisation de renouvellement à la CPTAQ.

5) DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR AJOUT D'USAGE, MME RACHEL DION

Une demande de modification de zonage pour un ajout d'usage a été faite par M^{me} Rachel Dion pour la réalisation d'un projet de construction de deux bâtiments servant à la gestion des services de santé, de soins hors institution dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Le secteur visé fait partie de la zone IbM-4 autorisant à l'article 4.6.4.04 équipement public communautaire qui autorise ce genre d'établissement. Des vérifications ont été faites auprès de M. Daniel Racine de la MRC de Montmagny pour valider la conformité du règlement en ce qui concerne les usages d'habitation rattachés à la *Loi sur les services de santé et des services sociaux* qui détermine ainsi les personnes qui s'occupent de ces bénéficiaires comme étant identifiés comme des ressources intermédiaires et ressources de type familial.

Une réponse officielle de M. Racine déterminera la validité de la demande dans le but d'enclencher ou non le processus de modification de zonage.

Il est proposé par Jérôme Landry, appuyé par Steven Guimont, qu'advenant la nécessité de soumettre ce projet à la procédure de modification du règlement de zonage, le ccu ayant déjà analysé le dossier, recommande au conseil d'en faire l'acceptation.

6) ACCÈS AU PARC MUNICIPAL OPTIMISTE VIA LA ROUTE DU PETIT-CAP

Dossier accès au parc municipal Optimiste via la route du Petit-Cap

Le but de cette demande est de sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes qui accèdent au parc municipal Optimiste situé au 630, route du Petit-Cap.

L'orientation du projet côté ouest de la route qui appartient au ministère du Transport sera de mandater un arpenteur pour la réalisation d'un plan projet dans le but de déterminer les servitudes et accès aux propriétés et de voir la règlementation du ministère qui s'y rattache. Un prolongement de trottoir côté sud sur la rue du Manoir Est devra être envisagé pour la sécurité. Lors de la prochaine rencontre du ccu, nous pourrons aborder davantage ce projet.

Il est proposé par Jérôme Landry, appuyé par Gaétan Gaudreau, de procéder à l'étude de ce dossier pour la sécurité des piétons et des cyclistes.

7) VARIA

Aucun point n'est ajouté au point varia.

8) LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par Gaétan Gaudreau, appuyé par Jérôme Landry que la réunion soit levée à 21 heures 07.